

OPERATION DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « SAY-PISCINE » PROLONGATION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur la prolongation de la mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de la RHI « Say-Piscine ».

Dans sa 1^{ère} tranche, de 2003 à 2008, cette mission de MOUS avait été intégrée à la Convention Publique d'Aménagement (CPA) « RHI Say Piscine » et bénéficiait d'un arrêté global de subvention de l'Etat, à hauteur de 80 % du déficit de l'opération et de la MOUS. Les tranches suivantes, de 2009 à 2011, 2011 à 2013 et 2013 à 2015, ont fait l'objet d'une convention d'objectifs entre la SIDR, la Ville et l'Etat.

Pour la période 2016-2021, la mission de MOUS a été menée en maîtrise d'ouvrage directe par la Ville, qui l'a confiée au bureau d'étude GB2. Cette sixième tranche de la mission s'achève le 31/12/2021.

Point d'avancement :

La Commune de Le Port a confié la conduite de cette opération à la SIDR par une Convention Publique d'Aménagement (CPA) le 10 mars 2003. Conformément à l'avenant 13 de la CPA, la concession a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

L'accompagnement social mis en place sur le périmètre a permis la réalisation de 397 logements sur les 499 programmés, soit un taux d'avancement de près de 80 %, et la sortie d'insalubrité de 445 familles sur les 498 accompagnées dans le cadre de l'opération.

Le programme de logement de la RHI « Say-Piscine » est repris en annexe et le dernier bilan de la MOUS au 31/06/2021 est consultable à la Direction de l'Aménagement du Territoire.

Au regard de l'avancement de l'opération, il est proposé de prolonger dans les mêmes conditions la mission de MOUS pour trois ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Cette prolongation se fera sur la base d'un temps plein afin de :

- favoriser la mise en œuvre du programme de relogement des familles ;
- poursuivre leur accompagnement social.

Le coût global de cette prolongation est estimé à 175 115,20 euros HT, soit 190 000,00 euros TTC, pour un temps passé de 4,5 jours par semaine.

Le plan de financement se décompose comme suit :

- Etat : 87 557,60 euros HT (soit 50 % du montant HT global),
- Ville : 87 557,60 euros HT (soit 50 % du montant HT global) + 100 % de la TVA (14 884,80 €), soit la somme de 102 442,40 euros TTC.

La subvention de l'Etat sera versée à la Commune, sur production par l'opérateur en charge de la mission de MOUS, d'un rapport semestriel faisant état de l'activité passée.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la prolongation de la MOUS RHI «Say Piscine» pour trois années supplémentaires (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024) pour un montant global de 175 115, 20 euros HT, soit 190 000, 00 euros TTC ;
- d'approuver :
 - o le montant de la participation communale de 87 557, 60 € HT soit 102 442, 40 € TTC
 - o le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Annexe – Programme de logement de la RHI Say-Piscine

Programme initial et actualisé (octobre 2020)							
		Enquête 2002 Programme initial	Actualisation CRAC Programme actuel	Ventes CF réalisées avant 2020	Ventes CF 2020	Prévisions vente CF 2021	Ventes CF restant à réaliser au delà
Maintien en l'état		7	5	1	0	0	4
Temples (cession commune)		0	7	7	-	-	
Amélioration	Acqu / Amélioration	94	19	9	0	0	10
Locatif social	Maisons adaptées	36	20	20	-	-	0
	LLS collectifs	60	37	37	-	-	0
	LLS individuels	38	30	30	-	-	0
	LLTS collectifs	106	142	136	0	0	6
	LLTS individuels	55	72	42	10		20
Accession très sociale	LES	126	99	73	1	7	18
Accession sociale	PTZ	4	37	18	7	3	9
Accession intermédiaire	Lots Libres	0	9	4	0	2	3
Propriétaires			2	2	0	0	0
Non-définis / A attribuer			20	0	0	0	20
SS-TOTAL		526	499	379	18	12	90
80% d'avancement							